

Constituer mon dossier social étudiant

Documents à fournir :

- Mon Identifiant National Élève (INE)
- Mon Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Mon certificat de scolarité (et ceux de mes frères et soeurs)
- Mon avis fiscal OU celui de mes parents

Documents à fournir dans certains cas particuliers :

- Parents divorcés : le jugement de divorce
- Aide Sociale à L'Enfance (ASE) : Attestation ASE
- Pôle emploi sans rémunération : Attestation de pôle emploi
- Étudiant étranger : Revenus perçus à l'étranger par les parents (déclaration sur l'honneur)
- Étudiant réfugié : Attestation de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)

